

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 25 Septembre 2009

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/06

OBJET : Projet de contrat rural de Pamfou.

- Canton du Châtelet-en-Brie.

<p>Résumé : La proposition qui suit relève du programme "Actions d'aménagement/Contrats ruraux". Elle porte sur le projet de contrat rural de la commune de Pamfou et représente une individualisation de crédits de 105 000 € sur l'autorisation de programme 2009.</p>
--

PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE PAMFOU

- Canton du Châtelet-en-Brie.

La commune de Pamfou (916 habitants) a déjà réalisé un premier contrat rural signé en 1999 qui portait sur l'aménagement de la mairie, de ses abords, des allées du cimetière et sur la construction d'une cantine scolaire.

Avec ce deuxième projet agréé par le conseil municipal le 4 février 2009, la commune envisage de réaliser dans un bâtiment unique en extension de la cantine scolaire le programme suivant :

- L'extension du restaurant scolaire..... 218 474 € HT

Le projet prévoit de tripler le bâtiment de restauration existant afin d'obtenir un volume de salle à manger en adéquation avec le nombre de rationnaires et de services. Les locaux annexes (réchauffage, rangement, locaux techniques) seront également mis aux normes.

- La construction d'un préau.....48 179 € HT

La création de ce bâtiment permettra d'accueillir, à l'abri des intempéries, les élèves en attente de restauration.

- La construction d'une salle associative..... 289 879 € HT

Elle vise à accueillir des associations et une salle de lecture. De façon globale et sur l'ensemble du site, une attention particulière a été portée sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, y compris à partir de l'aménagement des abords, ainsi que sur la prise en compte de certaines cibles HQE.

- Montant total.....556 532 € HT (écrêté à 300 000 € HT)

- Subvention du Département 105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune316 532 € HT

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition, et si vous en êtes d'accord, affecter à cette opération une somme de **105 000 €** sur l'autorisation de programme 2009 de **2 800 000 €**, ouverte au programme « Action d'aménagement/contrats ruraux », lors du vote du budget primitif de cette année.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 1/06 des rapports soumis à la commission
n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteurs : M. CAPARROY
Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

M. TURBA
Commission n° 7 - Finances

Séance du 25 Septembre 2009

OBJET : Projet de contrat rural de Pamfou.

LE CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de contrat rural suivant :

- deuxième contrat rural de la commune de Pamfou,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet avec la commune mentionnée à l'article 1^{er} de la présente délibération, au nom du Département,

Article 3 : d'attribuer une subvention pour un montant total de **105 000 €** à la commune de Pamfou au titre du projet de contrat rural mentionné à l'article 1^{er} de la présente délibération,

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

